



Bulletin municipal d'informations

Parution : tous les deux mois

• **Boulangerie**

Nous vous rappelons que la boulangerie a repris son activité sous la gérance de M. Billard.

Horaires d'ouverture :

7h30-13h/16h30-19h

Fermé le mercredi (toute la journée) et dimanche après-midi

Tél : 02 54 00 05 56

M. Jean Louis Billard profite de ce bulletin pour remercier l'accueil sympathique qui lui a été réservé, aussi bien par la Municipalité, les habitants et les employés communaux qui ont œuvré pour une réouverture rapide. Soyez-en tous remerciés.

• **Auberge du Nahon**

Nous tenons à féliciter l'équipe de l'Auberge du Nahon pour son accueil, son dynamisme et la qualité de ses produits.

Nous vous rappelons les jours et horaires d'ouverture de l'Auberge du Nahon :

Lundi-Mardi : midi et soir

Mercredi : midi - Fermé le soir

Jeudi : fermeture hebdomadaire

Vendredi - samedi - dimanche : midi et soir

Café - Bar : à partir de 7h30

Service du midi : 12h-14h / Service du soir : 19h-21h30

Tél : 02 54 40 35 28

Mail : resa@auberge-du-nahon.com

• **Concert Mikrokosmos**

Ne manquez pas le concert de Mikrokosmos le samedi 12 septembre à 20h30 à l'église de Vicq-sur-Nahon.

Concert "L'origine du monde" par Mikrokosmos :

Figure de proue du renouveau choral hexagonal, Mikrokosmos propose depuis 30 ans une palette sonore a capella exceptionnelle nourrit d'aventures artistiques peu communes. Porté par une troupe de 40 chanteurs âgés de moins de 30 ans, auréolé de 20 prix internationaux et souvent sollicité par le cinéma, le «laboratoire choral» Mikrokosmos cultive l'audace avec des créations originales mariant influences et partenariats inédits et dissout par là même les frontières entre les arts. En 2018, c'est avec le grand maître taiko, Eitetsu Hayashi que les chanteurs poursuivent l'élaboration de Jumala, premier volet d'une tétralogie intitulée L'origine du monde. Ce vaste projet fusionne toutes les tentatives menées depuis 30 ans par Mikrokosmos qui invente ici une autre scénographie pour mieux plonger le public au cœur de la matière chorale.

Tarifs : 8 € tarif plein / 6 € tarif réduit / Gratuit jusqu'à 14 ans inclus

Renseignements et réservations au Service culturel CCEV-Tél : 02 54 00 33 77

• **Rentrée des classes**

La rentrée des classes aura lieu le mardi 1er septembre 2020. Les différentes consignes relatives au COVID-19 seront transmises par les institutrices.

- **Qi Gong**

Les cours de Qi Gong reprendront le mercredi 16 septembre prochain à 18h30 à la salle polyvalente. Première séance découverte gratuite pour les nouveaux.
Renseignements -Tél : 02 54 40 33 78 ou 06 73 82 54 77

- **Collecte encombrants**

La Municipalité procédera au ramassage des encombrants courant novembre 2020 (la date vous sera communiquée ultérieurement).

Merci de vous inscrire en Mairie avant le 6 novembre.

Sont acceptés : meubles, matelas, sommiers, objets d'origine ménagère, objets provenant du petit bricolage (les tubes métalliques et les planches ne doivent pas dépasser 1.50 m de longueur), les gros et petits électroménagers, l'électronique, l'informatique, la téléphonie, les jeux vidéo, les outils électriques.

Sont refusés : batteries, bidons vides, pots de peinture vides, huile de vidange, gravats, décombres et débris provenant des cours et jardins, carcasses de voitures, tous déchets provenant des établissements industriels. Ceux-ci doivent être déposés en déchetterie.

- **Inspection des chemins**

Nous vous informons que la commission voirie va procéder à une inspection de l'ensemble des chemins communaux, qui permettra de constater d'éventuelles dégradations, vérifier les emprises exactes ainsi que les travaux qui ne respectent pas la largeur du « sabot » séparant parcelle exploitée et fossé.

La commission vérifiera également les travaux n'ayant pas fait l'objet d'une demande en mairie.

Merci de vous mettre en conformité et de faire remonter vos soucis particuliers.

- **Catastrophe naturelle**

Suite à l'arrêté interministériel du 10 juillet 2020, la commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle pour le phénomène de mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

- **Révision du PLU**

Le plan local d'urbanisme est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal. La principale fonction du PLU est de rechercher un équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels. Le PLU sert de repère et donne de grandes orientations. Il s'agit d'un document qui aide à la compréhension et donne des références à suivre.

Le PLU est un document visant à déterminer rapidement l'affectation des sols d'une intercommunalité ou d'une commune. Schématiquement, le PLU est composé de nombreuses cartes exposant le territoire découpé en plusieurs zones. Chacune de ces zones correspond à des plans d'urbanisme bien spécifiques.

Par exemple, la zone « U » qui rassemble une zone urbaine dont les constructions sont autorisées avec des conditions. La zone « N » désigne une zone naturelle dont les constructions sont interdites sauf pour les cas d'exceptions.

Nous vous informons que la commune de Vicq-sur-Nahon envisage la révision de son PLU et de le mettre en conformité avec le SCOT (schéma de cohérence territoriale). Chaque administré est invité à faire part de ses observations ou suggestions en mairie.

- **Sentier découverte Benjamin Rabier**

La Communauté de Communes Ecueillé-Valençay a édité un document « guide pratique » concernant le sentier de randonnée Benjamin Rabier. Ce document présente l'intégralité du circuit et recense les services, hébergements ainsi que les points de restauration sur chaque commune traversée.

Ce document est disponible en mairie.

- **Nuisances sonores**

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité (Article R1334-31 du Code de la santé publique).

- **Tranquillité du voisinage**

Nous vous rappelons que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide de tondeuses, perceuses, tronçonneuses, ou autres appareils susceptibles d'occasionner une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables : de 8h à 12h et de 14h30 à 19h
- le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 18h
- le dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

- **Entretien de propriété**

Nous vous rappelons que chaque propriétaire est dans l'obligation d'entretenir son terrain (propriété habitée ou non). La végétation ne doit en aucun cas dépasser sur les propriétés voisines ou sur la voie publique. Pour ce qui est de la voie publique, la commune peut prendre en charge l'entretien, qui serait à vos frais. Nous demandons à chacun de bien vouloir faire le nécessaire pour le bien de tous.

- **Interdiction de prélever de l'eau**

Un arrêté Préfectoral du 12 août 2020 précise les mesures de limitation et de suspension provisoire des prélèvements d'eau.

Renseignements sur <https://www.indre.gouv.fr/Publications/Loi-Sur-l-Eau-et-Les-Milieux-Aquatiques/> ou en Mairie.

Calendrier des fêtes

<p><u>Septembre 2020</u></p> <p><u>Samedi 12</u> : Concert Mikrokosmos à l'église à 20h30</p>

Conception et impression de ce document :

Mairie
2 rue de l'église
36600 VICQ-SUR-NAHON
Tél : 02 54 40 31 35 - Fax : 02 54 40 30 95
E- mail : mairie.vicqsurnahon@wanadoo.fr

